

Compte rendu commission Voirie

Du 30 septembre 2023

- Aménagement Bois Jamet

Brûlage des branches existantes pendant l'hiver et faire venir une pelleteuse pour nettoyer la terre et les gravats existants.

Délimitations de 2 emplacements avec un cordon de terre : un pour les branches l'autre pour les feuilles et installer des panneaux pour le tri des déchets, bien signaler que les gravats sont interdits.

A l'entrée plantation d'une haie épineuse et fabrication par l'agent communal d'une barrière avec fermeture par un cadenas avec lequel on ne peut pas refaire les clés.

- Elagage des chemins

Après discussion avec l'agent communal, le matériel existant n'étant pas en très bon état nous allons faire appel à un sous-traitant pour l'élagage des voies et des chemins communaux. Restera à notre charge les écarts ou il n'y a pas beaucoup de travail dans le but de ménager notre matériel.

- Broyeur d'accotement

Des devis vont être demandés pour le remplacement de notre broyeur d'accotement. Actuellement 1,60 mètres de large les devis seront demandés pour un broyeur de 1,80 à 2,00 mètres de large.

- Chemin en bordure du cimetière

Une chaîne va être installée entre le coin du cimetière et l'extrémité du terrain de Mme Chaizemartin.

- Identification des chemins

Actuellement nous avons 13 609 mètres de voies communales et chemins ruraux classés. Après modifications, demandées de l'ATD36, il y en aura 13652 mètres.

A déclasser :

- VC 9-2 : 765 m
- VC 16 : 905 m
- VC 18 : 2435 m
- VC 18 : 490 m

A classer :

- CR 15 : 108 m
- CR 17 : 275 m
- CR 11 (en partie depuis la RD 95 jusqu'au bateau de Mallet): 300 m
- CR 114 : 1390 m
- CR 116 : 380 m
- CR 117 : 200 m
- CR 118 : 175 m
- CR 121a : 500 m
- CR 121b : 305 m
- CR 123 : 290 m
- CR 126 : 105 m
- CR 101 : 50 m
- CR 122 : 155 m
- CR 102 : 120 m
- CR 103 : 76 m
- CR 104 : 37 m
- CR 107 : 61 m
- CR 125 : 65 m
- CR 115 : 46 m